

Suspension momentanée des opérations de rachat

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de l'article 03 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application et de l'article 08 des statuts de la société «**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**», la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, porte à la connaissance du public et des actionnaires de ladite SICAV que les opérations de rachat **seront suspendues momentanément à partir du 31 Mars 2022.**

Cette suspension vise à préserver l'intérêt des actionnaires de la SICAV et à leur assurer un traitement équitable.

La reprise des rachats sera précédée par un avis publié conformément aux dispositions de l'article 08 des statuts de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV dans deux quotidiens de la place de Tunis dont l'un en langue arabe et au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.